

TB/NC.-
REPUBLIQUE DU DAHOMEY

GOUVERNEMENT PROVISOIRE

DIRECTION DES AFFAIRES
INTERIEURES

N° 517 /GPRD/DAI-2.-~~1~~

) E C R E T

LE CHEF DU GOUVERNEMENT PROVISOIRE

VU l'Ordonnance N°1/GPRD du 28 Octobre 1963 ;

LE Conseil des Ministres entendu,

) E C R E T E

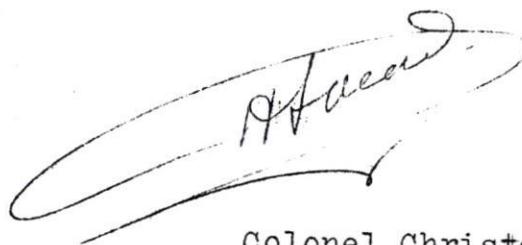
ARTICLE 1°.- Le Maréchal des Logis M'PO T'CHA TAODE, en service à la Brigade de Kandi, est nommé Chef de l'Arrondissement de Bassila en remplacement de Mr. Pierre DJOUABLE JOSSA appelé à d'autres fonctions.

ARTICLE 2°.- Le présent décret qui prendra effet pour compter de la date de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera./-

AMPLIATIONS :

COTONOU, le 28 NOVEMBRE 1963

ORIGINAL	1
JORD	1
DAI	4
SGG	10
SGAN	10
MEFP	1
MEFAE	1
DP	2
DGF	5
TRESOR	1
DI	1
Arrondt. Bassila	1
S/Préf. Djougou	1
Préfecture N.O.	1
Intéressé.	1



Colonel Christophe SOGLO.